

Ethnologie urbaine : questions de méthodologie

Martine Roberge

Volume 16, numéro 1, 1994

Ethnologie urbaine
Urban Ethnology

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1083298ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1083298ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (imprimé)
1708-0401 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roberge, M. (1994). Ethnologie urbaine : questions de méthodologie. *Ethnologies*, 16(1), 43–54. <https://doi.org/10.7202/1083298ar>

Résumé de l'article

Recueillir la mémoire urbaine, tel est l'objectif du vaste projet de recherche «Vivre sa ville: Québec au XX^e siècle» du Laboratoire d'ethnologie urbaine. Pour mener à bien une telle entreprise, il fallait développer une méthodologie d'enquête adaptée, d'une part, à la problématique urbaine et d'autre part, orientée selon la perspective du témoignage fondé sur l'expérience individuelle. Cet article expose quatre paramètres de la collecte en milieu urbain, c'est-à-dire les contextes spatial et temporel, le cadre social ou le rôle exercé par le témoin et le contexte associatif, paramètres retenus comme indicateurs pour le repérage des informateurs. La méthodologie d'enquête orale que nous avons retenue repose sur une combinaison de deux techniques d'entrevues: celle du récit de vie et celle du récit de pratiques. Cette méthodologie privilégie l'individu et ses perceptions. Enfin, cet article présente les différentes étapes effectuées au moment de la collecte du témoignage et du traitement des entrevues, étapes regroupées dans une démarche d'enquête qui structure le protocole de recherche du Laboratoire d'ethnologie urbaine.

ETHNOLOGIE URBAINE: QUESTIONS DE MÉTHODOLOGIE

Martine ROBERGE

Laboratoire d'ethnologie urbaine

CÉLAT

Université Laval

Dans cet article, nous présenterons brièvement la nature de l'entente avec la ville de Québec ainsi que la problématique générale du projet. Dans un deuxième temps, nous aborderons le volet de la collecte ainsi que la méthodologie relative aux enquêtes orales du Laboratoire d'ethnologie urbaine. Enfin, nous terminerons en exposant l'état de la collecte et du traitement des données.

1. Nature du projet et problématique générale

Signée le 4 avril 1991, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval créait, à ce moment, un laboratoire d'ethnologie urbaine, vaste projet intitulé «Vivre sa ville: Québec au XX^e siècle». Il a pour objet de connaître et de faire connaître l'expérience urbaine, l'expérience d'une ville symbole, en un mot l'expérience-Québec.

Dans sa problématique générale, le projet vise à recueillir des témoignages d'hommes et de femmes qui vivent à Québec. Il concerne des témoins de la vie urbaine et de son évolution, de la vie quotidienne et de ses pratiques, de la vie privée et de son prolongement dans la vie publique; bref, il concerne principalement des gens qui «vivent leur ville».

Les recherches conduites dans cette perspective permettront de dégager les pratiques culturelles signifiantes ou spécifiques à la vie urbaine, les relations qu'entretiennent les gens avec le paysage urbain quadrillé par ses artères principales, ses rues, ses quartiers, ses édifices. Les témoignages feront ressortir des perceptions à l'égard des lieux de résidence, d'éducation, de travail et de loisir. Ils parleront des espaces vécus, des chemins parcourus, des lieux fréquentés. Ils diront comment on apprivoise la ville, cette masse figée en systèmes de toutes sortes, en s'appropriant un territoire. Ils feront apparaître des itinéraires de vie, des itinéraires empruntés de façon quotidienne, des itinéraires chargés symboliquement que l'on projette aux visiteurs par l'entremise des guides touristiques par exemple.

En définitive, le projet veut donner la parole aux témoins d'une ville qui s'est construite en tenant compte de ses habitants. Il veut montrer que la connotation symbolique d'une ville comme Québec repose avant tout sur l'expérience des gens qui y ont vécu.

Le laboratoire rejoint les préoccupations de l'université en ce qu'il constitue un lieu de formation d'étudiants dans un domaine reconnu, celui de l'ethnologie. Cette formation vise à la fois l'enseignement et la recherche; elle se fait sur une base quotidienne par un encadrement rigoureux assuré par les responsables du projet, par des cours, des séminaires et des stages sous supervision ainsi que par des rapports de recherche, des mémoires et des thèses. Des rencontres d'équipe sont également à l'horaire pour favoriser un lieu d'échanges et de concertation entre les différents membres-chercheurs du projet. Le laboratoire rejoint également les attentes de la Ville parce qu'il s'inscrit dans une perspective plus large de mise en valeur et de diffusion d'une mémoire urbaine fondée sur l'expérience d'une collectivité intéressée par ses pratiques et son vécu.

En résumé, le projet de recherche «Vivre sa ville» comprend trois phases principales: l'établissement d'un fonds de documentation constitué de récits de vie et de récits de pratiques, recueillis par enquête ethnologique constitue un premier volet; le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces témoignages sont les étapes qui composent le second volet de la recherche; enfin, la troisième phase sera la mise en valeur et la diffusion de cette documentation qui pourra prendre diverses formes. Un programme de recherche somme toute bien chargé mais qui conjugue à la fois les intérêts de la recherche en ethnologie et la diffusion étendue à la collectivité québécoise.

2. La collecte et ses contextes

Jusqu'à maintenant, la majorité de nos efforts ont porté sur la collecte des témoignages: il fallait d'abord constituer le corpus sur lequel nous allions travailler. Les travaux de collecte ont commencé en juin 1991. L'équipe se composait alors de sept étudiants qui avaient pour tâche de recueillir les témoignages. Cette première campagne de collecte supposait au préalable une méthodologie définie, une façon de faire dans la planification des entrevues, enfin un programme à suivre dans une démarche arrêtée. Dans sa méthodologie générale, la collecte était supportée et encadrée par quatre contextes prioritaires: le cadre spatial, le découpage temporel, le rôle social, l'action culturelle ou associative. Nous donnerons brièvement une définition de chacun des contextes qui servent à baliser nos travaux de collecte de même qu'à favoriser une sélection plus éclairée des informateurs et informatrices.

Le contexte spatial correspond à des espaces définis en secteur ou en quartier: il comprend des divisions comme la haute ville et la basse ville, le Vieux Québec, ou encore des quartiers comme Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Roch. À l'intérieur de ces divisions, on peut également retrouver des unités spatiales plus petites mais non moins significatives, comme la rue principale, la rue commerciale, les édifices publics, les industries, les maisons privées ou les parcs, bref, tout lieu physique aménagé qui constitue autant de point d'ancrage pour la mémoire. Cette

approche privilégie donc les environnements immédiats des individus en livrant une dimension plus intimiste de leur vie.

Le cadre temporel se définit par le choix d'une périodisation d'abord imposée par les limites du témoignage oral. La connaissance de la vie à Québec livrée par les entrevues ne peut guère remonter au-delà du début du XX^e siècle. Ainsi, notre programme devrait couvrir la période 1910-1980 et se découper en trois phases chronologiques: 1910-1940, 1940-1960, et 1960-1980. Comme les témoins qui peuvent encore nous parler des années 1910-1920 sont aussi les plus âgés, l'urgence de procéder sans délai à la sauvegarde des témoignages les plus anciens s'avérait incontournable. D'autres repères chronologiques ont aussi retenu notre attention dans le découpage temporel: ils correspondent tantôt à des événements, comme la deuxième guerre mondiale, tantôt à des avènements, comme par exemple l'apparition de la télévision et de ses effets dans la vie des gens. Plus flous, ces repères demeurent, néanmoins, pour bon nombre des informateurs, des indices temporels qui ponctuent leur mémoire et auxquels se rattachent souvent des souvenirs très précis.

Le cadre social est défini en majeure partie par les fonctions, tâches, occupations, métiers et professions exercés par le sujet. Il correspond au choix d'un mode de vie et de subsistance et détermine la nature de la participation à la vie urbaine, dans ses volets économiques, sociaux et culturels. Le rôle social définit la participation de chacun à la vie collective. Cette approche fondée sur les perspectives sociales privilégie les milieux de travail. L'individu témoigne d'une partie de sa vie mais encore plus de l'exercice de sa fonction dans la collectivité.

Enfin, le contexte associatif recouvre des activités qui traduisent un engagement par l'intégration des valeurs, par la conformité à des codes et par l'adoption de comportements; parce que l'adhésion à une association est souvent libre, le contexte associatif nous révèle une facette de l'identité et de la personnalité des témoins. Comme point de repère, le contexte devrait tenir compte des associations rattachées au monde du travail comme les syndicats et les associations professionnelles, mais aussi d'autres regroupements parmi lesquels se trouvent les associations religieuses, sportives, à caractère social ou à caractère culturel.

Ainsi, ces quatre contextes qui nous servent de toile de fond pour la collecte de témoignages guident et orientent notre choix pour le repérage des témoins. Ce découpage nous permet d'effectuer, dans un langage commun, une sorte de coupe ethnologique qui ne repose pas sur des catégories prédéfinies et fixées, comme par exemple l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle. Elle s'appuie plutôt sur des variables, certes flottantes, mais qui tiennent compte de façon plus significative de la personnalité de l'individu intégré dans un système complexe comme la ville. La spécificité de l'homme urbain repose forcément sur ses dimensions sociales et culturelles. Les quatre contextes sont utilisés comme des indicateurs et non comme facteurs absolus d'interprétation.

Dans cette optique, la notion de représentativité n'est pas la même que si elle reposait sur des critères fixes : elle n'est pas mesurable et ne se conçoit pas dans la perspective d'un échantillonnage. Chaque témoignage représente une vision et une perception de la ville; chaque témoignage est unique. La dimension qualitative du témoignage sera davantage prise en considération; mais les témoignages ne pourront pas être comptabilisés et quantifiés pour obtenir une vision que l'on souhaiterait représentative par quartier, par époque, par groupe social, etc. En redonnant la parole aux témoins, nous voulons leur laisser toute la place qui leur revient dans la construction de cette mémoire urbaine. Il va sans dire que le principe de la loi de saturation qui joue habituellement dans les résultats des enquêtes ethnologiques est aussi remis en question: en fait, ce principe fondé sur le recoupement des récits qui finissent par se rejoindre ne pourra, en ce sens, être atteint dans la perspective spatiale ou temporelle. La vision qu'un informateur possède de sa ville peut être limitée ou partielle, mais elle n'est jamais exclusive ni unique. Nous croyons que la conjugaison de toutes ces visions et perceptions peut nous donner une idée plus réaliste de ce qu'est la ville de Québec. Ce qui ne nous empêche nullement de les comparer dans leur ensemble un peu comme si c'était la ville qui se racontait à travers la voix de ses habitants.

Or, la pratique du terrain nous a, de plus, confirmée dans nos choix d'indicateurs: en effet, au fil de nos rencontres avec les témoins, il nous a semblé que leurs récits rendaient compte d'une réalité tout autre. Nous nous expliquons. En ce qui concerne, par exemple, le cadre spatial, plusieurs informateurs et informatrices parlaient plus de leur paroisse que du quartier. L'appartenance à la paroisse prenait le pas sur la division par quartier. Lorsque l'informateur mentionnait le terme «quartier», c'était assez souvent pour n'en nommer que les limites, donnant parfois l'impression que l'ensemble des activités de la vie de la personne se déroulait uniquement dans la paroisse. La paroisse est davantage apparue comme principal référent, du moins pour les témoins que nous avons rencontrés.

Dans le même ordre d'idées, un quartier comme celui du vieux Québec s'est également révélé plus riche que prévu. En tenant compte de ce qu'il représentait dans la vie des gens, il nous a fallu élargir ses frontières administratives et nous préoccuper de sa connotation symbolique. De par sa vocation touristique et commerciale, le vieux Québec est un quartier qui semble avoir évolué différemment des autres. La présence d'institutions importantes et renommées, telles que maisons d'éducation, églises, hôpital, hôtels, restaurants et magasins, sans oublier les lieux de promenade et les murs, a contribué à donner un visage unique à ce quartier et à en faire l'un des plus fréquentés de la ville. Sorte de carrefour vers lequel on s'achemine par affaire ou par loisir, il n'est pas rare que l'on franchisse ses limites. Tous les informateurs nous en parlent. En un sens, le vieux Québec n'est pas le quartier des seuls citoyens qui l'habitent. C'est le quartier de tous les citoyens de Québec, celui où l'on se retrouve chez soi, que l'on

aime arpenter et faire visiter. Il nous est alors apparu comme une plaque tournante, un lieu de passage dont les frontières devenaient de plus en plus floues. À partir de ces constats, nous nous devons de revoir nos facteurs de sélection et de repenser, en quelque sorte, la façon d'entrevoir le terrain d'enquête.

Le contexte spatial correspond donc à un espace plus ou moins délimité par la notion de quartier; il sert de cadre à l'information recueillie mais n'est pas un critère exclusif ou absolu. Il en est de même pour chacun des quatre contextes que nous avons voulu, somme toute, extensibles dans leur définition et leur application. Dans cette perspective, la cueillette des témoignages devenait plus sélective que systématique. De manière plus concrète, nous avons procédé à un repérage des éléments signifiants dans un quartier donné, auxquels nous avons combiné les dimensions temporelle, sociale, culturelle et thématique. Notre choix s'est ainsi arrêté sur des ex-travailleurs du Château Frontenac par exemple, sur des musiciens ou artisans de la vie artistique et musicale ou encore, sur des ex-travailleurs et ex-travailleuses de magasins de prestige ou d'industries qui ont fait leur marque.

3. Méthodologie d'enquête

La collecte ainsi balisée devait s'effectuer au moyen de l'enquête orale, c'est-à-dire par une série d'entrevues menées auprès de témoins afin de recueillir des récits de vie et des récits de pratiques.

Généralement, on entend par récit de vie la technique d'entrevue qui consiste à recueillir le récit, plus ou moins détaillé, de la vie de l'informateur. Le récit de vie est caractérisé par le fait que c'est l'informateur qui se raconte lui-même. Même lorsqu'il nécessite l'intervention d'un interlocuteur, le récit de vie demeure une construction de l'informateur par opposition à l'histoire de vie ou biographie qui est une construction analytique et critique faite par un tiers. Le récit de pratiques porte, comme son nom l'indique, sur des pratiques. Quand on parle de pratiques, on entend autant une pratique technique, une pratique coutumière qu'une pratique symbolique et expressive¹.

La méthode d'enquête que nous avons employée nous a conduite à une combinaison des deux techniques d'entrevue que sont le récit de vie et le récit de pratiques. Le témoignage qui en résulte est une sorte d'hybride qui tient compte des grands épisodes de la vie de la personne interviewée et qui présente plusieurs pratiques intégrées au monde du travail et du loisir, au champ coutumier ou à des pratiques adaptées à la vie urbaine.

Dans ces témoignages, nous trouvons d'abord la personne, considérée comme un miroir de son temps et de son environnement; le récit qu'elle juge bon de livrer est, en réalité, un reflet de sa vie. Ni pure construction autobiographique,

¹. Jean Du Berger, avec la collaboration de Simonne Dubois-Ouellet, *Pratiques culturelles traditionnelles*, Québec, CÉLAT, 1989, 238 p. («Rapports et Mémoires de recherche du CÉLAT», n° 13).

ni pur construit intellectuel, le récit hybride est l'œuvre à la fois de l'enquêteur et de l'informateur. Même si l'informateur ne dit en somme que ce qu'il veut bien dire, nous savons pertinemment que l'enquêteur oriente le récit par ses interventions suscitant du même coup un travail particulier de remémoration. Cependant, il faut reconnaître que, dans ce cas-ci, son principal rôle se situe dans la production du témoignage, qui, sans l'intervention de terrain, n'aurait jamais vu le jour. Dans cette optique, que peut-on attendre de ces témoignages ainsi provoqués ou même fabriqués?

Ces récits, disons-le, ne prouvent rien! Toutefois, ils présentent la vie urbaine dans des termes signifiants pour ceux qui l'ont vécue. Ils ne racontent pas tant les événements que la perception de ces événements et les charges émotionnelles qui y sont rattachées. Il faut bien mesurer les limites de tels témoignages, car le récit d'un fait passé ne sera jamais le vécu de ce fait. Il s'agit bien d'une reconstruction qui livre, la plupart du temps, une vision nostalgique, une interprétation de sa vie qui prend parfois des accents d'apologie. Or, c'est dans cet esprit et dans cette optique que ces témoignages nous intéressent. Chacun présente et représente à sa manière une vision de la ville que nous croyons multiple. Comment pourrait-il en être autrement? La perception de la ville qu'a monsieur Untel ou madame Unetelle a pour nous tout autant d'importance que la représentation institutionnelle fabriquée sur mesure que l'on veut projeter, par exemple, devant les visiteurs.

Ainsi, le type d'enquête que nous pratiquons privilégie l'individu et ses perceptions. Les témoignages obtenus ne constituent qu'une première surface narrative où le sujet reconstruit son identité et sa vie devant un interlocuteur. Afin d'approfondir le discours d'un informateur, nous avons élaboré une démarche qui comprenait six rencontres avec le témoin, effectuées en dix étapes. Cette méthode rigoureuse et pointue, fondée sur le retour immédiat sur l'information, n'a pu être expérimentée en totalité lors de nos travaux. Ici encore, c'est la pratique du terrain qui nous a amenée à réaliser que ce type d'enquête était difficilement opérationnel dans le cadre de notre recherche. Même si une enquête comporte, la plupart du temps, plusieurs entrevues, elle n'utilise qu'une seule technique et le nombre de rencontres est motivé par les propos plus ou moins élaborés de l'informateur sur les sujets abordés. De cette manière, nous pouvons avoir aussi bien une enquête d'une durée de quatre heures étalée sur deux rencontres avec le même informateur qu'une autre de 15 heures qui se serait déroulée en huit rencontres. Dans un cas comme dans l'autre, rien ne nous empêche de retourner à un autre moment auprès d'un informateur et d'aller plus loin dans l'information. De fait, une analyse rétrospective a montré que notre pratique correspondait à la méthodologie idéale pour ce type d'enquête.

4. La démarche d'enquête

Le volet de la collecte comporte trois étapes: une préenquête, une série d'entrevues et le traitement des enregistrements. Chacune de ces étapes a fait l'objet d'une méthodologie particulière que nous présenterons brièvement. Un tableau-synthèse des étapes de présentation de la méthodologie d'enquête se retrouve en annexe.

Pour nous, la préenquête comporte deux objectifs: repérer des informateurs potentiels et déterminer si ce potentiel répond à nos préoccupations de recherche. Une fois la sélection des informateurs faite, un premier contact téléphonique est effectué auprès du témoin retenu. Cette étape est généralement suivie d'une préentrevue avec l'informateur qui vise à décrire notre démarche et à établir avec lui une stratégie pour les entrevues à venir. Lors de ce premier contact, une lettre de présentation de l'interviewer et du projet de recherche est remise à l'informateur.

À la suite de rencontres d'équipe et après examen des premières entrevues, nous avons élaboré un plan d'enquête général d'un récit type qui tient compte des contextualités urbaines. Le plan devait servir à faire en sorte que l'ensemble des témoignages ne néglige aucun aspect de la vie urbaine, tout en servant de guide ou d'aide-mémoire aux enquêteurs au cours de la préparation de la suite des entrevues ou durant celles-ci. Dans sa structure, le plan d'enquête part de la personne et suit les étapes chronologiques de sa vie. L'enchaînement des contextes et des pratiques urbaines se fait de façon thématique, mais passe presque toujours par l'informateur et sa famille. Ce schéma donne à la personne toute son importance: les pratiques n'ont de sens qu'en fonction de l'individu. Ce retour au témoin nous imposait également de donner plus d'importance à l'aire domestique, c'est-à-dire à ce que nous appelons la maison 1 (celle de l'enfance) et la maison 2 (celle qui se constitue par exemple à partir du mariage). Au cœur de la vie urbaine, l'espace privé nous est en effet apparu comme un centre d'où l'on vient et où l'on retourne sans cesse dans le parcours qui entraîne le sujet dans des espaces de production, de consommation et d'association.

L'application systématique du plan d'enquête a conduit à l'élaboration d'un véritable protocole de recherche en ce qui a trait à la méthodologie d'enquête. Font partie de ce protocole un ensemble de démarches qui portent sur la collecte des données et leur traitement. Il s'agit en somme de documents ou de processus qui servent à organiser le matériel recueilli en enquête, comme la fiche d'identification de l'informateur, le protocole d'entente, le rapport d'entrevue, le rapport final, le formulaire de guide d'écoute et le guide d'écoute lui-même. Brièvement, nous définirons chaque étape en suivant l'ordre de présentation donnée par la table des matières d'un dossier type. Les documents décrits ici seront regroupés dans un guide méthodologique publié par le laboratoire, guide qui servira, en premier lieu, dans des projets de collaboration avec des milieux spécifiques.

Le premier document apparaissant dans le dossier de l'informateur est le rapport final. Ce document est une fiche qui rend compte de façon schématique de la démarche parcourue avec le témoin. En langage technique, cette fiche est souvent appelée informographie. Elle comprend un calendrier des rencontres, des indications sur le nombre d'entrevues, le nombre de cassettes originales et repiquées, les numéros des rubans ainsi que la durée des enregistrements. Toute autre indication technique portant par exemple sur une copie cassette des enregistrements offerte à l'informateur ou sur une restriction sur son témoignage est consignée dans ce document de manière à faciliter le repérage dans le dossier.

Vient ensuite la fiche d'identification de l'informateur, fiche complémentaire à l'informographie qui comprend toutes les informations techniques sur la vie de l'informateur. Nous entendons par informations techniques des renseignements généraux tels qu'adresse et numéro de téléphone, des renseignements biographiques, comme la date et le lieu de naissance, l'état civil, ou encore des renseignements professionnels comme l'occupation ou la formation académique. Cette fiche a également pour fonction d'identifier les documents iconographiques ou les artefacts que l'informateur a en sa possession et qui pourraient éventuellement nous servir dans nos recherches.

Le protocole d'entente vise à protéger les deux partenaires engagés dans la démarche de l'enquête : l'informateur et le laboratoire. Ce document contient l'engagement formel de l'informateur, les buts et objectifs de la recherche, les conditions d'enquête et d'enregistrement, les modalités de conservation (dépôt d'archives) et d'utilisation des témoignages. Le cas échéant, il peut comprendre certaines restrictions, comme par exemple une clause d'anonymat. Cette déclaration de consentement à la recherche vise à rappeler les droits et obligations des deux parties. Dans la pratique du terrain, elle fournit souvent l'occasion d'expliquer le projet, de préciser quels types d'informations sont recherchées, d'établir les responsabilités de chacune des parties et de bien montrer le sérieux de notre entreprise. S'il est parfois apparu rebutant aux yeux de quelques informateurs, ce protocole est souvent l'occasion d'établir une relation faite de confiance et de respect.

La présentation de l'informateur reprend les éléments biographiques les plus importants afin de le situer dans l'ensemble du projet. Elle se présente généralement sous forme d'un texte qui tient compte de la chronologie (lequel met en évidence les dates importantes) et de l'itinéraire de la personne.

La section *Méthodologie d'enquête* porte sur le déroulement proprement dit de l'enquête. Elle comprend des indications sur les aspects du plan d'enquête qui sont couverts pour chacune des entrevues effectuées auprès d'un informateur. Cette étape est principalement soutenue par un document intitulé «Rapport d'entrevue» dont le but est de renseigner sur les conditions et les circonstances de l'enquête. Il peut s'agir d'indications sur les lieux et le déroulement général de l'enquête aussi bien que des informations plus générales sur la conduite de

l'entrevue, comme par exemple l'utilisation de stratégies mnémotechniques.

Le formulaire du guide d'écoute est le premier document qui se réfère au traitement des entrevues. Ce formulaire a pour objet de présenter un résumé des principaux thèmes ou sujets abordés dans l'entrevue ainsi qu'un repérage des informations donné en temps réel. Le traitement comporte trois opérations : la préparation des guides d'écoute, le repiquage des originaux sur ruban de conservation et enfin le repérage en temps réel, en minutes et secondes, des informations sur la bande magnétique.

Le traitement par guide d'écoute consiste en la réalisation d'un instrument préliminaire de recherche qui donne accès au contenu des enquêtes sans avoir recours aux bandes magnétiques. Le guide d'écoute procède évidemment de l'écoute systématique des bandes magnétiques et, dans sa présentation, respecte le déroulement chronologique de l'entrevue mais il n'est pas une transcription littérale. Ce type de traitement est relativement élaboré : il présente les propos de l'informateur à la fois sous forme de résumé et parfois de citation selon l'intérêt des propos; un titre est donné à chaque sujet qui est situé par minutage afin de constituer un index dans une étape ultérieure.

Ce traitement sommaire terminé, les résultats deviennent plus significatifs lorsqu'ils sont soumis à une critique. La critique de l'information consiste en une première analyse des entrevues. Cette étape est un retour sur l'information. Elle vise à dégager les éléments signifiants du témoignage, c'est-à-dire à préciser le potentiel ethnologique de l'information recueillie. Elle est moins une évaluation des propos qu'une objectivation en fonction des cadres théoriques du projet : acteur, pratique, espace, temps, fonction urbaine. Au terme de l'enquête, chaque chercheur est en mesure de présenter, même de façon schématique, ce dont témoigne l'informateur ou même ce dont il ne peut ou ne veut témoigner. Il peut mentionner que les propos de monsieur Untel portent sur la vie dans le quartier Saint-Roch, par exemple, qu'ils couvrent surtout les années 30 et 40 et que le mode de vie ouvrier est assez bien documenté. Une telle critique a pour objet de situer les propos en fonction des paramètres de recherche.

Enfin, pour compléter le dossier de l'informateur, d'autres documents s'ajoutent, comme la bibliographie des sources consultées avant l'enquête et la documentation d'appoint, soit les documents iconographiques, photographiques et les artefacts fournis par les informateurs en cours d'enquête. Les documents ou objets empruntés aux informateurs pour reproduction sont accompagnés d'un formulaire de prêt signé en deux exemplaires qui mentionne la nature des documents prêtés, la durée du prêt ainsi que la date de retour de l'emprunt.

En somme, notre démarche méthodologique s'est inspirée d'un bon nombre de travaux effectués en ethnologie. Son élaboration a nécessité des mises au point et des adaptations constantes. Si elle est encore imparfaite, elle rejoint cependant nos intérêts primordiaux et satisfait les exigences d'une recherche scientifique. En termes d'organisation du travail, la collecte est une phase

exigeante. Le temps alloué aux entrevues représente plusieurs heures de travail, mais l'étape de préparation des guides d'écoute est la plus longue. Chaque heure d'enregistrement exige un travail de cinq heures d'écoute et de rédaction. Il faut ajouter à cela un minimum de trois heures pour la mise en forme finale du dossier de l'informateur.

La collecte n'est pas sans présenter quelques difficultés de parcours. Du point de vue de la planification par exemple, nous avons cru que le meilleur moment de l'année pour effectuer les enquêtes était la période estivale, pour la simple raison que les chercheurs pouvaient alors être engagés à plein temps; les informateurs et les informatrices par contre sont moins disponibles durant l'été : certains sont retenus à l'extérieur de la ville, au chalet, tandis que d'autres prennent leurs vacances annuelles. Les commerçants du vieux Québec sont plus occupés pendant l'été, haute saison touristique. Au nombre des difficultés, rappelons également les refus d'un bon nombre d'informateurs potentiellement intéressants, les entrevues qui se sont arrêtées en cours de route pour des raisons de maladie et, plus rarement, les portes qui se ferment sans explication. Soulignons aussi les silences qui apparaissent ici et là en cours d'entrevue, qui occultent certains événements ou moments de la vie de l'informateur, ou les questions qui, sans préavis, soulèvent des émotions fortes qu'on ne pouvait soupçonner. À cela s'ajoutent les informations obtenues hors enregistrement, tout aussi importantes pour contextualiser et qui nous rappellent constamment le lien étroit qui existe entre la question éthique et celle de l'accès à l'information. On se rappellera qu'une information obtenue hors enregistrement, même si elle est consignée au dossier de l'informateur, ne peut être diffusée ou divulguée sans le consentement de la personne concernée, d'où l'accès restreint à certains dossiers. Mentionnons que le laboratoire demeure le premier utilisateur des données recueillies pour toute la durée du projet de recherche, soit les trois prochaines années. L'accès à la consultation publique du fonds documentaire sera soumis à des règles strictes conformes aux modalités établies en ce domaine et devra tenir compte de la loi sur l'accès à l'information ainsi que de toute clause restrictive mentionnée par l'informateur.

Malgré les difficultés qu'elle impose parfois, la collecte est l'une des étapes les plus enrichissantes dans la recherche ethnologique. Le contact auprès d'informateurs et d'informatrices dans la relation d'enquête constitue un temps fort du projet qui ne saurait cependant prendre forme sans une méthodologie rigoureuse. Celle que nous avons présentée a été expérimentée tout au long de nos recherches et a confirmé l'efficacité de nos efforts dans le domaine. Pour donner un bref aperçu des résultats de ces travaux, nous terminerons par quelques chiffres significatifs.

5. Quelques résultats

Au terme de sa troisième année d'activités, les résultats des travaux de recherche du Laboratoire d'ethnologie urbaine sont stimulants: 155 informateurs ont été rencontrés, dont 76 femmes en regard de 79 hommes, et la majorité des témoignages sont d'une grande richesse. L'équipe a constitué et créé un fonds d'archives sonores déjà considérable, d'une durée de 625 heures d'enregistrement, qui est conservé dans les meilleures conditions. Une moyenne de quatre heures d'enregistrement par informateur est comptabilisée dans les témoignages. Parmi les témoins exceptionnels, on compte deux témoignages de plus de 20 heures et huit de plus de 12 heures. L'analyse et l'interprétation de ce fonds ont été amorcées, les instruments de classification sont en voie d'élaboration et le traitement complet est terminé. Bref, une méthodologie adaptée au milieu urbain est en bonne voie de définition et plusieurs pistes de recherche sont lancées. Parmi les réalisations effectuées à partir des témoignages recueillis, le laboratoire a publié en novembre 1993, en collaboration avec les Presses de l'Université Laval, un ouvrage intitulé *Les ouvrières de Dominion Corset à Québec, 1886-1988*. Un document vidéo sur l'abbé Lucien Godbout du Séminaire de Québec est en voie d'élaboration ainsi qu'une autre publication sur la radio à Québec de 1920 à 1960.

Tableau des étapes de présentation du rapport d'enquête²

1. Table des matières	
2. Rapport final	Informographie (calendrier des rencontres, nombre d'entrevues, nombre de cassettes, numéros des rubans, durée des enregistrements)
3. Fiche d'identification	Informations techniques sur la vie de l'informateur (adresse, sexe, âge, lieu de naissance, lieu de résidence, état civil, renseignements professionnels)
4. Protocole d'entente	Contrat visant à protéger les deux partenaires engagés dans la démarche d'enquête. Ce document contient les buts et objectifs de la recherche, les modalités d'enregistrement et de conservation ainsi que de l'utilisation du témoignage.
5. Présentation de l'informateur	Breve histoire de vie de l'informateur
6. Méthodologie d'enquête	Considérations générales d'ordre méthodologique ayant trait à la démarche et aux stratégies d'enquête.
7. Plan d'enquête	Présentation détaillée du plan d'enquête. Ce plan doit tenir compte des ajouts ou modifications au plan général fourni par le laboratoire en regard de chacune des entrevues.
8. Rapport d'entrevue	Présentation du déroulement proprement dit de chaque entrevue. Ce rapport contient des indications sur les circonstances et les conditions de l'entrevue (lieu, durée, atmosphère, sujets abordés, interruptions ou pauses) ainsi que toute information pertinente à la conduite de l'entrevue.
9. Formulaire de guide d'écoute	Résumé des principaux thèmes ou sujets abordés dans l'entrevue et repérage des informations en temps réel (minutes, secondes)
10. Guide d'écoute	Présentation des données de l'enquête selon le déroulement chronologique des bandes magnétiques. Le guide d'écoute donne accès au contenu de l'entrevue (sous forme de résumé et parfois de citations) mais il n'est pas une transcription littérale.
11. Critique de l'information	Première analyse qui dégage les éléments significatifs du témoignage et situe les propos en fonction des paramètres de recherche (quartier, époque, fonction urbaine, pratiques culturelles)
12. Bibliographie	Sources et études consultées pour documenter les entrevues.
13. Annexe	Divers documents relatifs à la vie de l'informateur (photographies, curriculum vitae, biographie, coupures de presse, etc.). Ces documents sont souvent prêtés par l'informateur et annexés au dossier sous forme de photocopie.

2. Suivant l'ordre de présentation d'un dossier type d'enquête élaboré par le Laboratoire d'ethnologie urbaine.